

**Une plateforme de coopération pour
les activités postérieures à MFA**

Forum MFA

4 mars 2005

Une plateforme de coopération pour les activités postérieures à MFA

Contexte

La date du 1^{er} janvier 2005 a marqué la fin de l'arrangement concernant le commerce international des textiles, dénommé « accord multifibres » (MFA) et également connu sous le nom d'accord sur les textiles et les vêtements (ATV). Cet accord réglementait les importations de textiles et de vêtements aux Etats-Unis et dans l'Union européenne par le biais d'un système de quotas. Ce système de quotas a permis à bon nombre de pays en développement de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés et d'être à l'abri de la concurrence internationale. La fin de l'accord MFA signifie que des quotas ne seront plus alloués et que les producteurs devront désormais conquérir et conserver les marchés pour être compétitifs sur le plan international.

Forum MFA

La fin de l'accord MFA aura des conséquences économiques et sociales considérables. A court terme, elles seront principalement négatives pour certains des principaux pays producteurs de textiles et de vêtements, même si l'on estime que de nouvelles opportunités naîtront suite à la fin de l'accord. En dépit de l'ampleur du débat et des inquiétudes soulevées, les réactions données à ce jour face à ces prévisions négatives sont fragmentées et restreintes.

Dès le début de l'année 2004, un certain nombre de marques et de détaillants, d'institutions internationales, de syndicats et d'ONG se sont rassemblés dans le cadre du « Forum MFA » afin de mieux comprendre les implications de la fin de l'accord, plus particulièrement pour les travailleurs et les communautés, ainsi que de définir la meilleure manière de promouvoir les approches de collaboration dans le but de réduire les impacts négatifs et de tirer profit des nouvelles opportunités. Les travaux réalisés par le Forum, depuis sa création, ont permis la publication de plusieurs documents de recherche et l'élaboration d'une plateforme de coopération. Ces documents constituent des outils utiles permettant de conscientiser les gens et de faciliter le dialogue et l'action.

Outre ces activités, le Forum MFA souligne la nécessité de poursuivre le développement d'initiatives de coopération et d'accroître les connaissances pratiques des actions qui sont couronnées de succès et des raisons de ce succès. La plateforme de coopération est donc un tremplin pour aller de l'avant; il n'est que la première étape d'un processus proactif de partage des connaissances et d'encouragement à agir de manière efficace.

Dans cette perspective, le Forum MFA va mettre en œuvre une plateforme destinée à la promotion et au partage des expériences d'initiatives de coopération dans le but de relever les défis qui résultent de la fin de l'accord MFA. Cette plateforme, modeste et limitée dans le temps, comportera les éléments suivants:

- a) *l'échange des informations de base* concernant les initiatives de coopération postérieures à l'accord MFA aux niveaux national, régional et international;
- b) *la promotion de l'apprentissage* de l'efficacité de ces initiatives grâce à la participation et à l'organisation de forums appropriés, pour lesquels des recherches plus formelles peuvent, selon le cas, être menées;

- c) *l'information, l'encouragement et la facilitation d'initiatives de coopération spécifiques* grâce à l'organisation en réseau des différents acteurs concernés et, le cas échéant, à la facilitation des premières démarches prises pour des initiatives de coopération au niveau national.

Nécessité d'agir

Selon le Forum MFA et d'autres organisations et initiatives, l'absence de gestion responsable de la transition vers un monde post-MFA pourrait impliquer plusieurs dangers:

- Le principal danger est *l'impact négatif sur les travailleurs*, les communautés et les économies locales et nationales que représentent les pertes d'emploi et de potentiel d'épargne.
- *La réputation des entreprises et des institutions* ne gérant pas les impacts négatifs sur les travailleurs sera mise en cause, entraînant une perte de confiance et une diminution de la coopération proactive pour la gestion des dimensions sociales et environnementales du secteur.
- *La perte de confiance* à l'échelle plus large du développement du commerce.

Les recherches entreprises dès le début par le Forum ont renforcé l'importance de poursuivre la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire afin de promouvoir la responsabilisation des chaînes logistiques au cours de la période de transition, notamment par le renforcement des travaux concernant les liens entre la concurrence, l'emploi et les conditions de travail et la restructuration des politiques publiques et stratégies nationales en la matière. Grâce à son approche de dialogue et de recherche, le Forum a pu identifier et reconnaître la nécessité de prendre des actions à trois niveaux bien distincts afin de gérer ces dangers. De plus, le Forum va plus loin et affirme que pour résoudre ces problèmes de manière vraiment efficace, des actions doivent être prises à tous les niveaux:

- a) promotion de *la politique publique*, par exemple dans le domaine du commerce;
- b) élaboration de partenariats de *chaînes d'approvisionnement* afin de créer un équilibre entre les intérêts sociaux et les intérêts commerciaux;
- c) *réduction des conséquences sociales négatives* induites par la restructuration du secteur et encouragement des indemnités, des opportunités d'emploi et de recyclage des travailleurs.

Les membres du Forum sont d'avis que cette approche pluridisciplinaire doit être maintenue et que chaque entreprise doit, de manière individuelle ou collective, identifier les actions spécifiques qu'elle peut mettre en œuvre pour contribuer à renforcer la responsabilisation des chaînes d'approvisionnement.

Responsabilités partagées

Pour garantir un développement équitable et des conditions de travail décentes après la fin de l'accord MFA, des actions et des politiques variées doivent être mises en œuvre. Toutes les personnes concernées par le secteur des textiles et des vêtements doivent s'engager dans la gestion des impacts qu'aura la suppression des quotas. Des actions doivent être prises pour tous les acteurs, à savoir les gouvernements et les institutions internationales, les acheteurs et les fournisseurs,

les syndicats et les organisations non gouvernementales. Nombre d'entre eux sont déjà confrontés aux défis posés par la suppression des quotas:

- *les acheteurs* revoient leurs stratégies d'approvisionnement et gèrent l'impact qu'aura la suppression des quotas dans leur secteur d'activité et plus particulièrement sur leur entreprise;
- *les fournisseurs*, représentés par les syndicats et les entreprises, développent des stratégies et des plans visant à relever le défi d'une industrie des textiles et des vêtements plus compétitive au niveau international;
- *les institutions internationales* effectuent des recherches sur les impacts prévisionnels, coopèrent avec les gouvernements nationaux afin de traiter les questions de la concurrence et de l'impact social et mettent en place des groupes rassemblant les différentes parties prenantes pour développer des plans d'action spécifiques visant à réduire les impacts négatifs de la fin de l'accord MFA;
- *les syndicats* constituent des groupes de pression, effectuent des recherches et s'efforcent de sécuriser l'emploi des travailleurs, de leur garantir des conditions de travail décentes et de défendre leurs droits, même pour les travailleurs qui perdent leur emploi;
- *les ONG* effectuent des recherches, apportent leur soutien aux partenaires sur le terrain, collaborent avec les autres acteurs afin de renforcer la protection des droits au travail, des travailleurs « faibles » et des communautés et exercent une pression sur les gouvernements et les entreprises aux niveaux national et international;
- *les initiatives rassemblant les différentes parties* prenantes et leurs membres concentrent leurs efforts sur la promotion d'un comportement commercial responsable dans une industrie des textiles et des vêtements en plein développement.

Potentiellement, certaines initiatives MFA en cours pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du Forum. Cependant, les efforts consentis à ce jour demeurent fragmentés, tant sur le plan géographique que thématique. En effet, les principaux acteurs concernés continuent souvent à agir de manière isolée, les expériences vécues dans différents pays ne sont pas partagées et les initiatives prises pour la réduction des impacts négatifs sur les travailleurs sont à l'écart des initiatives axées sur la restructuration des politiques ou le regroupement de nouvelles chaînes d'approvisionnement.

Les membres du Forum MFA sont déterminés: aucun acteur ne peut ni ne devrait, au cours de la période transitoire, relever les défis seul. Pour changer la situation actuelle, la meilleure solution consiste à adopter des approches coopératives entre les différents acteurs clés que sont le secteur public, le secteur privé et les citoyens. Dans un contexte de coopération reposant sur une série de principes directeurs définis, ces acteurs clés pourront allier leurs compétences afin de gérer de manière plus efficace la période transitoire vers un monde post-MFA.

Plus spécifiquement, les participants au Forum soulignent la nécessité d'actions coopératives tant au niveau international qu'au niveau national (même si tous ne s'engagent pas automatiquement à tous les niveaux) et considèrent les activités possibles, comme:

- des partenariats nationaux rassemblant les différentes parties prenantes afin de travailler sur la transition du secteur;

- la mise en corrélation des initiatives nationales avec des procédés, des institutions et des ressources constructifs sur le plan international;
- la canalisation par les agences internationales des ressources disponibles pour permettre une meilleure gestion de la transition et la facilitation de la coopération internationale;
- la collaboration entre les acheteurs et leurs fournisseurs afin de garantir une transition en douceur vers une chaîne d'approvisionnement regroupée et de définir la base sur laquelle les relations commerciales stratégiques tiennent compte des questions sociales et de développement;
- l'identification et l'encouragement des interventions de politique publique de haut niveau, principalement dans le domaine du commerce international.

Les atouts que représente la coopération au-delà des barrières courantes sont davantage mieux compris et appréciés dans d'autres secteurs d'activité, ce qui est mis évidence par le développement et la mise en œuvre de codes de conduite régissant les normes de travail des chaînes d'approvisionnement internationales. Selon les membres du Forum MFA, des atouts similaires pourraient découler des initiatives de coopération pour une meilleure gestion de la transition, décrites plus haut. Le Forum a développé une série de recommandations destinées à guider les actions de nombreuses institutions concernées par le débat MFA, par exemple des entités nationales et internationales, des acheteurs, des syndicats et d'autres organisations sociales. La plateforme de coopération mise en place par le Forum vise à surmonter les obstacles et à promouvoir une coopération efficace pour faciliter le dialogue et développer des stratégies et des actions communes.

Principes généraux

La plateforme de coopération comporte une série de principes destinés à servir de guide pour les actions prises par des acteurs individuels ou dans le cadre d'initiatives de coopération. Les principes généraux de la plateforme de coopération se sont avérés des outils utiles à bon nombre des membres du Forum dans le cadre de la mise en œuvre de différentes actions. Les principes, énoncés ci-dessous, sont destinés à être utilisés comme guide pour accroître davantage la coopération et atteindre les objectifs fixés.

- Objectif commun permettant aux différents acteurs d'établir un agenda clair.
- Agenda partagé fixant le cadre de travail convenu mutuellement.
- Mise en commun des ressources, compétences et capacités de tous les principaux acteurs dans le cadre d'un objectif et d'un agenda communs.
- Mise en place d'une organisation permettant de clarifier les lignes de gestion des activités du groupe.
- Engagement à la transparence et à la responsabilisation grâce à la mise en place d'une approche convenue par les acteurs et axée sur les personnes visées par les actions des membres.
- Communication en tant que groupe concernant les inquiétudes et les activités partagées.
- Mise en place et maintien d'une évaluation continue concernant l'efficacité des activités convenues.

Rôles des différents acteurs

La plateforme de coopération comporte un guide détaillant les rôles et les activités dont les entreprises devraient tenir compte dans le cadre de leur gestion des

impacts liés à la fin de l'accord MFA, que ce soit au niveau individuel ou collectif.

Ces rôles et activités sont les suivants:

Fabricants de vêtements

- 1) Fournir des conditions de travail décentes en conformité avec la législation nationale et les normes internationales relatives aux conditions de travail et, à cette fin, collaborer avec les fournisseurs et/ou les sous-traitants.
- 2) Mettre à niveau les technologies, la gestion et les compétences des travailleurs afin de garantir la compétitivité responsable de l'entreprise.
- 3) Accroître l'influence de la chaîne d'approvisionnement sur la conception et la commercialisation des produits, par exemple en déterminant un certain degré d'indépendance.
- 4) Améliorer les normes pour les usines et les conditions de travail et d'emploi afin d'améliorer la qualité et de satisfaire aux politiques internes des acheteurs en ce qui concerne les conditions de travail et aux législations nationales et normes internationales en matière de travail.
- 5) Faire pression et collaborer avec les gouvernements, les syndicats et les ONG pour développer des politiques sociales et industrielles nationales visant à promouvoir une compétitivité responsable et bien réelle.
- 6) Promouvoir l'accès des travailleurs aux banques de l'emploi et aux programmes de recyclage en cas de licenciement.
- 7) Garantir le paiement des indemnités de licenciement aux travailleurs conformément à la législation en vigueur.
- 8) Effectuer les paiements de sécurité sociale et des pensions prévus par la loi, dans les délais prescrits.

Acheteurs de vêtements

- 1) Connaître la chaîne d'approvisionnement de manière approfondie afin de déterminer les fournisseurs de façon responsable. Par exemple, si la fourniture transite par un agent d'achat et/ou un fournisseur multinational, une société doit connaître les pays et les fournisseurs qui reçoivent les commandes.
- 2) Dans la mesure du possible, conserver la base d'approvisionnement actuelle et contenir le regroupement dans le pays. Le cas échéant, la délocalisation doit être effectuée conformément aux normes de travail internationales et à la législation nationale sur le travail. En outre, elle doit permettre et encourager les fournisseurs à faire de même, par exemple en fournissant un préavis adéquat en cas de rupture des relations avec un fournisseur et en collaborant avec les fournisseurs pour contrôler le respect de la législation nationale relative au licenciement des travailleurs ou à la fermeture d'une usine afin que les travailleurs bénéficient des indemnités prévues par la loi nationale.
- 3) Collaborer avec les fournisseurs et les gouvernements dans le cadre du développement d'un système favorisant les opportunités d'emploi pour les travailleurs licenciés dans les usines de textiles et de vêtements.
- 4) Chercher à s'approvisionner dans des pays qui respectent les normes essentielles sur le travail et collaborer avec les institutions publiques, les fournisseurs, les syndicats et les ONG afin de garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement actuelles.
- 5) S'approvisionner uniquement auprès de fournisseurs qui garantissent des conditions de travail décentes, afin de respecter les codes d'éthique des

acheteurs, la législation nationale et les normes internationales, ou de fournisseurs désireux de collaborer avec les acheteurs, les syndicats et les ONG en vue de respecter ces normes.

- 6) Améliorer en permanence les processus afin d'aligner les pratiques d'achat sur les normes du travail. S'engager à pratiquer la transparence et à divulguer les informations sur la chaîne d'approvisionnement afin de faciliter la responsabilisation pour les parties prenantes externes.
- 7) Proposer une aide technique aux fournisseurs afin de développer la productivité, les technologies, la conception, le marketing, ainsi que la formation des travailleurs et de la direction.
- 8) Faire pression et soutenir les gouvernements nationaux afin de réduire la corruption et la bureaucratie.
- 9) Soutenir les efforts des gouvernements en matière de recyclage des travailleurs et de développement de banques d'emploi, tant dans le secteur que pour les travailleurs licenciés.
- 10) S'assurer que les fournisseurs effectuent les paiements de sécurité sociale et des pensions prévus par la loi.
- 11) Collaborer avec les gouvernements nationaux afin de développer les avantages commerciaux et d'élaborer des capacités liées aux normes du travail et à d'autres mesures dans le domaine de la concurrence et du développement.

Syndicats et ONG

- 1) Faire pression sur les gouvernements et les institutions internationales afin d'adopter des politiques visant à promouvoir les conditions de travail décentes, à protéger l'emploi et à garantir l'intégration dans le secteur et la protection des moyens de subsistance pour les personnes licenciées en raison du regroupement et de la libéralisation.
- 2) Suivre les développements découlant de la libéralisation du commerce dans le secteur et mettre en évidence, le cas échéant, les problèmes et les mesures à prendre pour les résoudre afin de garantir la représentation et la protection des intérêts et des demandes des travailleurs.
- 3) Les ONG doivent faire pression et les syndicats doivent négocier avec les entreprises internationales et nationales afin de fournir, dans le cadre de la libéralisation du commerce et du regroupement des chaînes d'approvisionnement, des conditions de travail décentes et d'éviter, dans la mesure du possible, les pertes d'emplois et les délocalisations massives.
- 4) Promouvoir, en collaboration avec le gouvernement et les employeurs, le renforcement du recyclage de l'ensemble des travailleurs du secteur, ainsi que des travailleurs licenciés suite au regroupement.
- 5) Collaborer avec les travailleurs du secteur afin de les mettre au courant de la concurrence dans une économie en pleine mondialisation, plus particulièrement du rôle essentiel joué par des conditions de travail décentes.
- 6) Promouvoir le dialogue social aux niveaux local, national et international en vue de garantir la coopération et les bonnes relations commerciales au sein du secteur.

Pays exportateurs

- 1) Elaborer et/ou adapter les politiques commerciales, industrielles et sociales liées au secteur des textiles et des vêtements, et optimiser ces politiques et les approches permettant d'améliorer la productivité, la qualité et les normes de travail.

- 2) Soutenir le secteur des textiles et des vêtements en améliorant l'infrastructure, les procédures de douanes et l'accès au crédit, ainsi qu'en réduisant la corruption et la bureaucratie.
- 3) Promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur des textiles et des vêtements en promulguant et appliquant des lois sur le travail qui garantissent le respect intégral des droits des travailleurs, plus particulièrement conformément aux normes de travail internationales.
- 4) Encourager les efforts de coopération des autres acteurs afin d'améliorer le respect de la législation sur le travail conformément aux normes de travail internationales.
- 5) S'efforcer de maintenir des lieux de travail décents et, en cas de fermeture inévitable:
 - Contrôler la clôture d'usines afin de s'assurer du respect de la législation, plus particulièrement en ce qui concerne le paiement des indemnités aux travailleurs.
 - Promouvoir les opportunités d'emploi en donnant la priorité aux travailleurs licenciés dans des usines de textiles et de vêtements.
 - Garantir les paiements de sécurité sociale et des pensions prévus par la loi (plus particulièrement en ce qui concerne le système de quotas précédent).
 - Fournir des filets de sécurité sociale pour les travailleurs licenciés.
 - Proposer aux travailleurs licenciés des programmes de recyclage et des banques d'emploi.
 - Faire avancer la législation nationale afin que les travailleurs soient payés avant les autres créanciers en cas de fermeture.
 - S'assurer que les investisseurs qui quittent le secteur des textiles et des vêtements respectent les exigences légales en ce qui concerne les travailleurs, plus particulièrement le paiement de la sécurité sociale, des pensions et des indemnités de rupture.

Pays importateurs

- 1) Soutenir l'accès au marché pour les pays producteurs de textiles et vêtements vulnérables. Par ailleurs, soutenir des systèmes de motivation conformément aux normes de travail internationales.
- 2) Promouvoir une assistance technique et financière pour les pays producteurs de textiles et vêtements vulnérables en vue de développer des politiques et des systèmes de mise en œuvre qui permettent de développer des stratégies de concurrence responsable, plus particulièrement dans les domaines des normes de travail, du développement durable, de la réduction de la pauvreté et du développement de capacités.
- 3) Soutenir les programmes de restructuration du travail développés dans une structure où interviennent plusieurs parties prenantes.
- 4) Promouvoir le commerce équitable des textiles et des vêtements, notamment en prenant des mesures soutenant les importateurs qui exigent des conditions de travail décentes dans le cadre de leur chaîne d'approvisionnement.

Institutions internationales

- 1) Connaître, contrôler et publier les conséquences de leurs politiques et programmes. Par exemple, l'OMC peut analyser l'impact de la libéralisation du commerce sur l'accord sur le commerce des textiles et des vêtements et proposer, si nécessaire, des mesures de politique

- commerciale afin d'aider les industries nouvelles ou en difficulté à s'adapter en vue de relever les défis posés par le marché ouvert.
- 2) Fournir une aide technique et financière aux pays vulnérables afin d'élaborer des stratégies de concurrence responsable, plus particulièrement en ce qui concerne les normes de travail et le développement de capacités. Par exemple, les institutions financières internationales peuvent soutenir des programmes de restructuration du travail développés dans une structure où interviennent plusieurs parties prenantes.
 - 3) Aider à atténuer les conséquences de la libéralisation du commerce sur les normes du travail, ainsi qu'à réduire la pauvreté. Par exemple, l'Organisation internationale du travail peut collaborer avec des Etats membres afin de promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'accord MFA.

Ces informations relatives aux rôles et responsabilités des différents acteurs varient en fonction des circonstances. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Forum MFA

E-mail: mfaforum@accountability.org.uk

www.accountability.org.uk/research/default.asp?pageid=180

Ref. PR-0504-11a-nk- Annexe 4 (FR)